

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015

1. DECISIONS MODIFICATIVES :

- Amortissements :

Afin de faire correspondre les écritures d'amortissements communales avec les amortissements de la trésorerie, Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

Budget assainissement : art 1391 et 777 : - 4639 €, art 28156 et 6811 + 3511 et art 023 et 021 – 8150 €,

Budget chaufferie : art 2315 et 706 +10 € et art 6811 et 28151 +10 €,

Budget Hôtel : art 6811 et 28135 +79 et art 023 et 021 – 79 €

Budget Cheval Blanc : art 6811 et 28131 -826 € et art 023 et 021 + 826 €

- Admission en non valeur :

Le Conseil Municipal admet en non valeur 880.18 € montant correspondant à l'état des titres irrécouvrables transmis par Mme la trésorière. Le Conseil Municipal précise que les crédits seront ouverts par la décision modificative suivante : Art 615 – 690 € Art 6541 +690 € (200 € étant inscrits au 6541 au budget primitif 2015).

- Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

La Commune de Meaulne étant contributeur et bénéficiaire au FPIC, il y a lieu d'ouvrir les crédits pour régler notre contribution de 224 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante : art 6227 – 230 € et art 73925 +230 €.

2. CESSION ALLIER HABITAT : OUVERTURE DE CREDITS :

Afin de sortir de l'actif les terrains et bâtiments vendus à l'euro symbolique à l'Office Public de l'Habitat Allier Habitat, l'ouverture de crédits budgétaires est nécessaire. Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits pour un montant de 71 810 €.

3. SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les instructions comptables M4 et M49, la règle d'indépendance des exercices oblige à rattacher les charges et les produits de la section de fonctionnement au seul exercice qui les concerne effectivement.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré mais qui n'ont pas pu être comptabilisés en raison par exemple de la non réception d'une facture.

Le rattachement n'est pas obligatoire si les charges et produits concernés ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat.

Aussi pour des raisons d'allègement des opérations comptables, le Conseil Municipal fixe le seuil minimum de rattachement des charges et produits à : 2 500 € pour le budget assainissement, 3 000 € pour le budget chaufferie, 2 000 € pour le budget Hôtel de l'Union, 2 000 € pour le budget cheval Blanc et décide de ne pas appliquer le rattachement aux dépenses de fluides, abonnements et contrat de maintenance lorsque leur facturation sur l'exercice correspond à 12 mois de fonctionnement.

4. TARIF DU KWH PRODUIT PAR LA CHAUFFERIE BOIS CAMPAGNE 2015/2016 :

Après examen du déroulement de la campagne 2014/2015 et analyse du fonctionnement de la chaufferie et des sous stations, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3% et de fixer à 0.0649 € HT le prix du kWh à facturer à chaque utilisateur.

5. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Considérant les travaux restant à réaliser dans les bâtiments communaux et l'opportunité d'un contrat d'accompagnement dans l'Emploi. Le Conseil Municipal décide de recruter un agent en C.A.E. à 20h hebdomadaire pour 6 mois.

6. AVENANT N°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un procès verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais a été approuvé le 13 novembre 2013 (délibération 2013-10-03).

Le Maire explique que, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à la nécessité de favoriser le bon déroulement des temps d'activités périscolaires, il y a lieu de modifier ce procès verbal. Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 qui entérine la mise à disposition gracieuse de la salle Alain Fournier, salle du Parc et le logement à l'étage de l'école maternelle au profit de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE SUITE AU TRANSFERT PARTIEL DES COMPETENCES ECOLE ET VOIRIE :

Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite au transfert partiel des compétences école et voirie à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, il y a lieu, pour les agents ne consacrant qu'une partie de

leur temps de travail aux compétences transférées, de mettre en place une convention de mise à disposition de service. Après lecture le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition.

8. ADHESION A L'EPICERIE SOLIDAIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS :

Le principe de l'épicerie solidaire est de lutter contre l'exclusion sans favoriser l'assistanat, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable. L'épicerie solidaire apporte une aide alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière. Le Maire informe le Conseil Municipal que les possibles bénéficiaires seront pris en charge par l'épicerie solidaire et transportés jusqu'au local de Bourbon l'Archambault. Le Conseil Municipal considérant l'intérêt de l'action menée par l'épicerie solidaire pour les habitants de Meaulne décide d'adhérer à cette épicerie à compter de 2016.

9. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL/

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le projet présente un certain nombre d'incertitudes sur son fonctionnement et sur ses conséquences.

Propose de maintenir telle quelle la communauté de communes du Pays de Tronçais qui n'a pas obligation de fusionner.

QUESTIONS DIVERSES

- Commune nouvelle : projet en cours.
- Route d'Ainay le Château : une étude de la DDT est en cours pour limiter la vitesse. Le radar pédagogique, acheté en septembre dernier, sera positionné en fonction des conclusions de cette étude.
- Hôtel-restaurant au cœur de Meaulne: une estimation sera demandée à un expert immobilier.
- Prochaines réunions à prévoir :
 - Commission communication
 - Commission environnement
 - Commission école
- Mise en place du bureau des élections régionales des 6 et 13 décembre prochain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 décembre à 19h00 salle de la Mairie.

